



## Quand puis-je avoir des congés ?

Par **cabotine**, le **02/07/2008** à **11:03**

Bonjour

Je reprends mon activité dans mon entreprise le 16 juillet 2008, après un congé parental de trois ans.

A partir de juillet 2008 je commence à cotiser mes congés tous les mois, jusqu'en mai 2009...C'est ça?

A partir de quand puis-je prendre des congés?

Pour l'été 2009 aurais-je le droit à des vacances ?

Merci

Par **Accurse**, le **02/07/2008** à **16:48**

Bonjour,

Vous pouvez prendre vos congés payés par anticipation (sous réserve que votre employeur accepte, bien entendu), c'est à dire que vous pouvez les prendre dès leur acquisition (depuis la loi Aubry II).

Cordialement.